



Année 2021 franco-chinoise du tourisme culturel

Une Année 2021 franco-chinoise du tourisme culturel a été annoncée lors de la visite du Président Xi Jinping en mars, et rappelée lors de la visite du Président Macron en Chine en novembre dernier. Cet événement a pour objectif de **promouvoir la France comme destination touristique en Chine**, et inversement, de **promouvoir la Chine comme destination touristique en France**.

Cette Année 2021 franco-chinoise du tourisme culturel, portée côté français par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture, sera l'occasion de **valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel de la France, la vitalité de sa création et de sa scène artistique, ses industries culturelles et créatives, sa langue et son art de vivre**. Cette Année doit permettre également de promouvoir **l'expertise française en Chine à des fins touristiques et patrimoniales**, notamment dans le secteur numérique.

L'objectif pour notre pays est d'abord de renforcer les visites de touristes chinois, en ciblant **l'émergence d'une clientèle chinoise nouvelle, plus éduquée et plus aisée, pour un tourisme qualitatif**. Le second objectif est de diffuser les flux touristiques chinois au-delà de Paris et sa région, pour **mettre en lumière la richesse et la diversité culturelle des territoires français**.

Cette Année 2021 franco-chinoise du tourisme culturel consistera en une labellisation d'événements français autour de sites ou de monuments ou de manifestations idoines en l'honneur de la Chine au cours de l'année 2021. Ces événements labellisés aux couleurs chinoises feront ensuite l'objet d'une promotion en Chine. **Dans ce cadre, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture recensent les initiatives publiques et privées pouvant être labellisées sur tout le territoire français**.

Afin de nous soumettre votre événement, site ou monument pour labellisation dans le cadre de cette Année 2021 franco-chinoise du tourisme culturel, merci de renseigner la fiche de demande de labellisation en annexe, et de la transmettre à l'adresse suivante :

annee-2021.meae@diplomatie.gouv.fr

Les demandes seront évaluées par les services du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture selon quatre critères : la qualité culturelle du projet ; son accès à un large public et sa couverture territoriale ; son caractère structurant et son inscription dans la durée ; sa pertinence au regard de l'image de notre destination en Chine.

A noter que certains projets de coopération décentralisée, portés par une (ou des) collectivité(s) territoriale(s) française(s) et leur partenaire chinois, peuvent être éligibles à un co-financement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ils pourront concourir à [l'appel à projets biennal 2020-2021 de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales](#), à condition de remplir les critères du règlement de l'appel à projets et ceux du cadre de l'Année 2021 franco-chinoise du tourisme culturel. Seules les collectivités territoriales françaises sont éligibles à cet appel à projets. Pour toute demande à ce sujet, vous pouvez contacter : pauline.may@diplomatie.gouv.fr